

## RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2018

---

### 1 Inscription - Pré-inscription

- 1.1 Les coureurs doivent être âgés de dix-huit (18) ans et plus.
- 1.2 Possibilité de procéder à votre pré-inscription lors des soirées d'information et via le site internet officiel du Festival Folifrets Baie James.
- 1.3 Tous les coureurs doivent avoir acquittés les frais d'inscription et avoir signés les documents nécessaires au plus tard le 2 mars 2018 à 20h.
- 1.4 Aucun remboursement des frais d'inscription et autres frais, à moins que l'événement soit annulé avant le départ.
- 1.5 Une catégorie peut être éliminée, s'il y a moins de 5 inscriptions et les coureurs inscrits à cette catégorie seront remboursés.

### 2 Responsabilités et obligations des coureurs

- 2.1 Se conformer aux règlements généraux de la compétition, aux directives des officiels et à la signalisation en vigueur selon la catégorie.
- 2.2 Pendant la course, il est obligatoire que le coureur s'enregistre aux relais désignés.
- 2.3 Le coureur doit comptabiliser les tours requis selon la catégorie inscrite.
- 2.4 Le coureur doit se comporter de façon sportive sur le site de la compétition envers les autres participants, les organisateurs et les officiels.
- 2.5 Ne pas consommer ou être sous l'influence d'alcool, de drogue ou de substance dopante durant la compétition.
- 2.6 Porter le numéro assigné, il doit être visible en tout temps sur le dos du coureur.
- 2.7 Conduire sa motoneige sans obstruer délibérément le passage d'un adversaire, ni le pousser, lui bloquer ou lui couper le passage.
- 2.8 Effectuer le départ les deux pieds sur les marchepieds de sa motoneige.
- 2.9 Attendre que la piste soit libre avant de poursuivre la course à la suite d'un tête-à-queue ou d'une sortie de piste.
- 2.10 Retirer sa motoneige de la piste si celle-ci s'immobilise en course.
- 2.11 Conduire ou pousser sa motoneige seulement dans le sens du déroulement de la course.
- 2.12 Suivre en tout temps le trajet déterminé et les balises installées par les officiels.
- 2.13 Assister à toutes les réunions des coureurs, dont un « pit meeting » le matin de la compétition prévu le 3 mars 2018.

## RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2018

---

### 3 Strictement interdit

- 3.1 *De rouler à l'extérieur du circuit balisé avantageant le coureur;*
- 3.2 *De rouler sur la route ou sur le dessus du banc de neige à moins que la signalisation l'autorise.*
- 3.3 *Le coureur peut rouler sur la partie extérieure du banc de neige donnant accès au fossé, mais le patin de sa motoneige ne doit jamais atteindre la partie la plus haute du banc de neige, sans quoi il sera reconnu coupable de rouler sur le dessus du banc de neige.*

### 4 Responsabilités des membres d'une équipe

- 4.1 *Respecter les règlements généraux de la compétition ainsi que les directives des officiels.*
- 4.2 *Ne pas circuler sur la piste au moment de la compétition, sauf pour retirer une motoneige.*
- 4.3 *Lors d'un problème mécanique survenant sur la ligne de départ, le coureur peut recevoir de l'aide avec le consentement d'un officiel.*
- 4.4 *Les réparations ainsi que les pleins d'essence sont autorisés seulement dans les deux zones de puits désignés (site du départ et km 13 sur la route du Nord).*
- 4.5 *Chaque équipe procédant au plein d'essence, doit posséder un extincteur prêt à être utilisé.*

### 5 Vérification et inspection

- 5.1 *Le coureur doit soumettre sa motoneige à une inspection destinée à vérifier la conformité de la motoneige aux règlements.*
- 5.2 *La motoneige doit être sur le site dès 8h00, le 3 mars 2018. Le coureur ou un membre de l'équipe du coureur doit être présent avec la motoneige pour faire l'inspection avec un membre de l'organisation.*
- 5.3 *Lors de l'inspection, si la motoneige ne se qualifie pas, le coureur ne pourra pas prendre le départ.*

### 6 Ligne de départ

- 6.1 *Suite à l'inspection, la motoneige devra être déplacée, par le coureur ou un membre de son équipe, sur la ligne de départ selon la position et la catégorie du coureur.*
- 6.2 *Lors du « pit meeting » et la formation de la ligne de départ, seul le coureur accompagné d'un (1) membre de son équipe seront tolérés sur la piste.*
- 6.3 *Lors du départ, seul le coureur sera toléré sur la ligne de départ.*

## RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2018

---

### 7 Équipements de sécurité obligatoire du coureur

- 7.1 *Un casque protecteur pleine protection incluant la mâchoire, conforme aux règlements sur les casques protecteurs du Québec.*
- 7.2 *Un article (visière ou lunette) conçu pour la protection des yeux.*
- 7.3 *Des gants et des vêtements adaptés aux conditions climatiques.*
- 7.4 *Des bottes montant jusqu'au-dessus de la cheville.*
- 7.5 *Sans être obligatoire, le plastron (article de protection pour tronc) approuvé ISR est fortement recommandé.*

### 8 Motoneige

- 8.1 *La motoneige doit être munie d'un interrupteur de contact automatique fonctionnel de type Tetherswitch répondant aux critères suivants:*

- 8.1.1 *Longueur maximale de la corde doit être de 1,5 m (5 pieds) lorsqu'elle est complètement tendue.*
- 8.1.2 *La corde doit être solidement ancrée au coureur. Les pinces alligator sont interdites.*
- 8.1.3 *L'interrupteur ne doit pas être fixé sur les poignées.*

- 8.2 *Les freins doivent être en bon état de fonctionnement en tout temps.*
- 8.3 *Un phare arrière fonctionnel.*
- 8.4 *La motoneige doit être munie d'un garde-neige arrière.*

### 9 Sanctions

- 9.1 *Un coureur qui contrevient aux règlements est passible de pénalité, d'exclusion et de disqualification.*
- 9.2 *Si un coureur contrevient au point 2,7, il recevra une sanction proportionnelle à l'infraction posée (avertissement à la disqualification).*
- 9.3 *Si un coureur contrevient au point 3,1, celui-ci sera disqualifié à moins qu'il retourne à l'endroit où il est sorti du tracé balisé et poursuit à partir de là.*
- 9.4 *Si un coureur contrevient au point 3,2, celui-ci sera disqualifié.*
- 9.5 *Si un coureur contrevient au point 6,1, celui-ci verra son temps final majoré de 5 %.*

## RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2018

---

**10 Les officiels sont les suivants : Directeur de compétition, Directeur de sécurité, Directeur technique et Directeur de relais.**

### Responsabilités des officiels

- 10.1 Directeur de compétition : responsable du déroulement de la compétition et il impose les sanctions aux coureurs qui contreviennent au présent règlement.**
- 10.2 Directeur de sécurité : responsable de la sécurité de la compétition autant pour les coureurs que pour les spectateurs. Il supervise les signaleurs le long du trajet.**
- 10.3 Directeur technique : responsable de la conformité de la motoneige et de l'équipement du coureur.**
- 10.4 Directeur de relais : responsable de la signalisation du trajet ainsi que tous les relais de la compétition. Il supervise tous les chefs de relais ainsi que les personnes y travaillant.**
- 10.5 Les décisions rendues par un officiel et la sanction qu'il impose, le cas échéant, sont exécutoires immédiatement et sont finales et sans droit d'appel.**

### **11 Critères pour les classes SPORT LPL 100 et SPORT LPL 40**

**Afin de donner une chance à tous les coureurs, des critères autres que le chrono réalisé seront utilisés pour déterminer les gagnants. En tout, quatre critères déterminés par différentes études et consultations ont été retenus :**

- 1) type de suspension avant de la motoneige**
- 2) année de la motoneige**
- 3) sexe et année de naissance du conducteur**
- 4) chrono réalisé**

**Le pointage final sera la multiplication des données de chaque critère.**

**Exemple :**

**suspension X année motoneige X sexe et année naissance X chrono réalisé = pointage final**

**Sources des critères :**

- 1 et 2) Consultation comité d'expert**
- 3) Analyse des records olympiques et étude Helge Schroeter-Janssen 1999 : évolution du potentiel athlétique en fonction de l'âge pour les hommes et les femmes.**

**Vous retrouverez les données des critères dans les tableaux ci-dessous.**

## RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2018

DONNÉES MOTONEIGE		DONNÉES CONDUCTEUR		
1 - TYPE DE SUSPENSION AVANT		3 - SEXE ET ANNÉE DE NAISSANCE		
Type de suspension avant	Donnée	Femme	année	Homme
lames ou lames avec amortisseur	0,9	0,790	2000	0,971
amortisseur seulement	0,95	0,798	1999	0,975
indépendante avec amortisseur	1	0,805	1998	0,979
DONNÉES MOTONEIGE		0,811	1997	0,983
		0,818	1996	0,987
2 - ANNÉE		0,823	1995	0,99
		0,829	1994	0,992
Année	Donnée	0,834	1993	0,995
2018	1	0,838	1992	0,996
2017	0,993	0,842	1991	0,998
2016	0,985	0,846	1990	0,999
2015	0,978	0,848	1989	1
2014	0,970	0,851	1988	1
2013	0,963	0,853	1987	1
2012	0,955	0,855	1986	0,999
2011	0,948	0,856	1985	0,999
2010	0,940	0,857	1984	0,997
2009	0,933	0,857	1983	0,996
2008	0,925	0,857	1982	0,994
2007	0,918	0,856	1981	0,991
2006	0,910	0,854	1980	0,988
2005	0,903	0,853	1979	0,985
2004	0,895	0,851	1978	0,981
2003	0,888	0,848	1977	0,977
2002	0,880	0,846	1976	0,973
2001	0,873	0,841	1975	0,968
2000	0,865	0,838	1974	0,963
1999	0,858	0,834	1973	0,958
1998	0,850	0,828	1972	0,952
1997	0,843	0,823	1971	0,945
1996	0,835	0,817	1970	0,939
1995	0,828	0,811	1969	0,931
1994	0,820	0,804	1968	0,924
1993	0,813	0,797	1967	0,916
1992	0,805	0,789	1966	0,908
1991	0,798	0,781	1965	0,899
1990	0,790	0,773	1964	0,89
1989	0,783	0,763	1963	0,881
1988	0,775	0,754	1962	0,871
1987	0,768	0,744	1961	0,86
1986	0,760	0,733	1960	0,85
1985	0,753	0,722	1959	0,839
1984	0,745	0,711	1958	0,827
1983	0,738	0,699	1957	0,816
1982	0,730	0,687	1956	0,803
1981	0,723	0,674	1955	0,791
1980	0,715	0,661	1954	0,778
1979	0,708	0,648	1953	0,764
1978	0,700	0,633	1952	0,751
1977	0,693	0,619	1951	0,737
1976	0,685	0,603	1950	0,722
1975	0,678	0,588	1949	0,707
1974	0,670	0,571	1948	0,692
1973	0,663	0,555	1947	0,676
1972	0,655	0,538	1946	0,66
1971	0,648	0,521	1945	0,643
1970	0,640	0,503	1944	0,627
1969	0,633	0,485	1943	0,609
1968	0,625	0,466	1942	0,592
1967	0,618	0,446	1941	0,574
1966	0,610	0,427	1940	0,555
1965	0,603	0,407	1939	0,536
1964	0,595	0,386	1938	0,517
1963	0,588			
1962	0,580			
1961	0,573			
1960	0,565			